

Coupe Féminines 2025-2026

Le CD13TT propose une journée de compétitions réservées aux féminines.
Elle consiste en une compétition par équipes.

EPRUVE PAR EQUIPE

Article 1- Organisation de la compétition.

- Les équipes sont réparties en poules de trois ou quatre équipes.
- Les poules sont définies suivant un ordre des équipes établi par addition des points des deux joueuses de l'équipe (les deux meilleures si c'est une équipe de 3) en tenant compte des classements individuels des joueuses de la phase en cours.
- Les équipes classées premières et deuxièmes de chaque poule sont incorporées dans un tableau principal à élimination directe. Les équipes classées troisièmes de chaque poule sont incorporées dans un tableau de consolante.
- Dans la mesure du possible, toutes les rencontres sont jouées afin de permettre un classement intégral.
- En fonction du nombre d'équipes engagées, le JA pourra adapter l'organisation de la compétition.

Article 2 – Formule de compétition.

- C'est une épreuve par équipes de 2 ou 3 joueuses.
- La 3^{ème} joueuse peut être intégrée à l'équipe mais elle ne pourra disputer que le double.
- Il est possible de constituer des ententes (2 féminines de clubs différents).
- Les rencontres ont lieu en 5 parties selon la formule de la coupe "Davis" : les 2 joueuses d'une équipe sont désignées par A et B, les 2 joueuses de l'équipe adverse par X et Y.
- La rencontre se déroule sur une ou deux tables.
- L'ordre des parties est : A-X ; B-Y ; double ; A-Y, B-X.
- Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.
- En fonction du nombre d'équipes engagées, le J-A pourra adapter la formule de la compétition et décider si toutes les parties seront jouées ou si les rencontres seront arrêtées au score acquis.

Article 3 - Décompte des points.

- Dans chaque rencontre, un point est attribué par partie gagnée de simple ou de double.
- L'addition des points-partie obtenus par chaque équipe dans le ou les groupes détermine le résultat de la rencontre.
- Le résultat de la rencontre doit tenir compte de l'ordre des parties déterminé sur la feuille de rencontre.

Article 4 : Qualification

- L'équipe vainqueure sera qualifiée à l'échelon régional.